

POLITIQUE DE NOMINATION DES MEMBRES DU FORUM COMMUNAUTAIRE DE PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La présente politique porte sur le processus de recrutement et de sélection des membres du forum communautaire de Prévention du crime Ottawa (PCO).

RAISON D'ÊTRE DU FORUM COMMUNAUTAIRE

Le forum communautaire est un organe consultatif qui donne son avis au conseil d'administration concernant sa planification et ses activités et qui le conseille sur les questions d'actualité locale, les priorités et les réussites. Il représente un vaste pan de la communauté et des institutions de sécurité publique. Sa composition reflète celle de la population d'Ottawa (communautés ethnoculturelles, communautés anglophones et francophones, genres, secteur rural, banlieues et secteur urbain, jeunes et aînés).

EXIGENCES DE LA POLITIQUE

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1.1 Les membres du forum communautaire doivent résider à Ottawa. Le conseil d'administration peut juger admissibles des personnes qui ne vivent pas à Ottawa, mais qui contribuent de manière importante à la communauté.

1.2 L'âge minimal est de 18 ans.

2. DURÉE DU MANDAT

1.2 Les membres sont nommés pour un mandat d'un maximum de quatre ans renouvelable une seule fois, à l'exception des premiers membres, qui se verront attribuer au hasard un mandat de deux ou de quatre ans afin d'assurer la continuité du forum.

2.2 Après avoir accompli deux mandats consécutifs, les membres doivent se retirer pendant un cycle de recrutement avant de pouvoir se représenter.

2.3 Les membres qui souhaitent renouveler leur mandat doivent présenter une nouvelle candidature et suivre à nouveau le processus de sélection approuvé.



3. COMPOSITION

3.1 Les membres doivent remplir les critères suivants.

Critères de sélection des membres du forum communautaire de Prévention du crime Ottawa

Qualités	Indicateurs
Capacité à promouvoir les valeurs et la mission de l'organisme	<ul style="list-style-type: none">• Capacité éprouvée à promouvoir les activités en phase avec la mission de l'organisme
Qualités personnelles	<ul style="list-style-type: none">• Esprit positif et constructif• Aptitude à travailler en équipe• Vision à long terme• Volonté de se former et de se perfectionner
Temps	<ul style="list-style-type: none">• Capacité à fournir le temps et l'énergie nécessaires
Centres d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• Affaires municipales• Apprentissage• Bien-être de l'enfance• Centraide• Éducation• Financement• Fournisseurs de services locaux (dépendance, logement, loisirs, violence faite aux femmes, services à la jeunesse)• Instances supérieures• Planification• Police• Politique• Vie de quartier (associations de quartier)• Ville• Autre
Représentation démographique	<ul style="list-style-type: none">• Peuples autochtones• Communautés ethnoculturelles• Communautés anglophones et francophones• Genres• Secteur rural, banlieues et secteur urbain• Jeunes et aînés

3.2 Le forum communautaire doit compter au minimum 30 et au maximum 60 membres.



4. RECRUTEMENT

- 4.1 Le recrutement aura lieu une fois tous les deux ans.
- 4.2 Des principes d'équité et d'accommodement s'appliqueront pour tous les candidats par le respect des dates limites de candidature, des critères de sélection et des procédures d'entrevue (mêmes questions et mêmes critères d'évaluation).
- 4.3 Les membres peuvent être recrutés comme particuliers ou comme représentants d'un organisme. Ces derniers devront représenter les valeurs de leur organisme lors des discussions, que leur organisme ait ou non adopté une position de principe sur le sujet à l'étude.
- 4.4. Au moment de mener les processus de recrutement et de sélection, la Direction du greffe de la Direction générale des services organisationnels publiera des avis aux candidats intéressés dans les quotidiens et les hebdomadaires locaux, conformément à la politique municipale sur la publicité, ainsi que sur le site Web de PCO. Ces avis seront également distribués dans les différents centres du service à la clientèle, bibliothèques et installations de la Ville. Les personnes figurant dans le carnet d'adresses de Prévention du crime Ottawa seront aussi informées.
- 4.5 Les avis pourront contenir les renseignements suivants :
 - a. la fonction ou un bref énoncé de mandat du forum;
 - b. la fréquence et la durée des réunions et, si possible, toute autre attente concernant la participation des membres;
 - c. l'estimation du temps consacré aux responsabilités;
 - d. une demande spécifiant au candidat de fournir une lettre d'une page indiquant en quoi ses qualités, ses compétences, ses centres d'intérêt et son expérience seraient utiles au forum. Les candidatures devront être présentées par courriel. Sont également acceptées les candidatures, manuscrites ou dactylographiées, envoyées par la poste.
- 4.6 Candidatures
 - a. Les candidatures doivent se limiter à une page et peuvent préciser en quoi les qualités, les compétences, les centres d'intérêt et l'expérience du candidat seraient utiles au forum.
 - b. Elles doivent être envoyées à la Direction du greffe de la Direction générale des services organisationnels.
 - c. La Direction du greffe accusera réception de chaque candidature.

- d. Un premier tri sera effectué en fonction des critères d'âge et de résidence.
- e. Seules les candidatures reçues au plus tard à la date limite annoncée seront examinées.

4.7 Sélection

- a. Le conseil d'administration nommera au moins deux membres au Comité de sélection, dont le rôle sera d'examiner les candidatures et de lui adresser des recommandations. Le directeur général sera également membre du Comité de sélection.
- b. Le directeur général donnera des conseils et viendra en aide au Comité de sélection.
- c. Le Comité de sélection devra se réunir pour établir les critères de sélection selon l'expertise et la représentation requises.
- d. Le Comité de sélection devra recommander des noms au conseil d'administration lors d'une réunion à huis clos, et le conseil prendra la décision finale.
- e. La Direction du greffe devra informer tous les candidats de l'état de leur candidature.

RENOIS

Mandat de Prévention du crime Ottawa

Règles de procédures du conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa

DÉFINITIONS

FORUM COMMUNAUTAIRE

- Créé par Prévention du crime Ottawa pour solliciter l'avis de certaines personnes sur des programmes, politiques et projets.
- Composé de résidents et de représentants d'organismes dont on sollicite l'avis.
- Relève directement de Prévention du crime Ottawa.
- Prévention du crime Ottawa est responsable de sa composition, de ses méthodes de fonctionnement, du soutien au personnel et de son existence.

